

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 16 conseillers sont présents.

L'an deux mil dix-huit, le 04 avril à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 29 mars 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 16

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE – Christelle REMY - Marguerite CHAMBRIER – Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX – Marie-Christine SORRIAUX - Grégory BOULANGER - Nicolas LERMOYER - Jean-Claude DESSAUVAGES - Yvon DEUDON - Sandrine BRUYERE - Jennifer JORISSE – Christophe CAPON.

Absents excusés : Annie ALEXANDRE qui donne procuration à PASCAL GUITTON – Jean-Michel VISSE qui donne procuration à Christelle REMY - Delphine FAUQUEUX qui donne procuration à Jean-Claude DESSAUVAGES - Marie-Thérèse HUET qui donne procuration à Christelle COUTANT -Grégory COPIN.

Absents : Mickaël COTTRET - Florence MASCLET.

Monsieur Pascal GUITTON a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

#### DELIBERATION N°05/2018

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal GUITTON, 2ème Adjoint au Maire,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2017,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de Gestion établi par le Receveur de la commune de Masnières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 qui peut se résumer ainsi :

CA 2017	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 885 407.54 €	284 910.45 €
Recettes	2 374 901.64 €	567 766.56 €
Dépenses restant à réaliser	-	85 670.88 €
Recettes restant à réaliser	-	3 800.00 €

#### VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20-1 (Mr le Maire n'a pas pris part au vote) = 19

19 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOpte**

#### DELIBERATION N°06/2018

#### AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATIONS D ORDRE NON BUDGETAIRE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 386 647,26 €		282 856,11 €	- €	85 670,88 €	- 81 870,88 €	- 185 662,03 €
					3 800,00 €		
FONCT	2092 747,38 €	447 487,26 €	489 494,10 €	0			2134 754,22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	2134 754,22 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	185 662,03 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1949 092,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	185 662,03 €
Total affecté au c/ 001 :	- 103 791,15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

**DELIBERATION N°07/2018**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2017**

Considérant;

- qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2017 de la commune tenu par Monsieur le receveur municipal,
- que le Conseil Municipal s'est fait présenter les budgets, décisions modificatives, les dépenses et recettes dressés par le receveur municipal,
- qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- qu'il s'est assuré que le receveur a repris les soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et procédé aux différentes écritures,
- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20) : 20 pour - 0 contre - 0 abstention

**STATUE** sur l'ensemble des opérations de l'exercice et sur l'exécution du budget de l'exercice 2017

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur municipal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal,

**ADOPTE** le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal.

**DELIBERATION N°08/2018**

**BUDGET COMMUNAL 2018 /**

**VOTE DES TAUX DES TAXES D'HABITATION ET FONCIERE (bâti et non bâti)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire ayant exposé,

Après analyse du Budget Primitif 2018, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti 2018 ainsi :

Taxes	Taux d'imposition 2017 (pour mémoire)	Taux d'imposition 2018
D'habitation	8.42 %	8.42 %
Foncière bâti	9.20 %	9.20 %
Foncière (non bâti)	56.92 %	<b>55.76 %</b>

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

**DELIBERATION N°09/2018**

**PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS 2018**

Je vous propose d'accepter les participations financières et les subventions exposées ci-dessous et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette délibération :

**PARTICIPATIONS FINANCIERES DIVERSES 2018**

Nom de l'organisme	POUR MEMOIRE B.P. 2017	VOTE B.P. 2018
ECOLE GASTON BRICOUT DE WALINCOURT-SELVIGNY	383.00 €	683.00 €
URMA DE CAUDRY	200.00 €	0.00 €
RELAIS AUTONOMIE - CLIC CAMBRESIS-OUEST	535.40 €	535.40 €
ASS. LES SCENES DU HAUT ESCAUT	4 842.00 €	1 086.80 €
AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD (ex ATD)	568.05 €	570.57 €
ADMR DE RUMILLY EN CAMBRESIS	3 465.00 €	3 465.00 €
SIVU LES MURS MITOYENS	/	7 927.58 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 993.45 €</b>	<b>14 268.35 €</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2018**  
(article L.2311-7 du C.G.C.T.)

Nom de l'organisme	POUR MEMOIRE B.P. 2017	VOTE B.P. 2018
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE MASNIERES	778.00 €	778.00 €
AMICALE DU C.C.A.S DE MASNIERES	5 000.00 €	0.00 €
AMICALE LAIQUE DE MASNIERES	3 500.00 €	3 500.00 €
AMICALE LAIQUE DE MASNIERES <i>subvention exceptionnelle Guernesey</i>	0.00 €	450.00 €
ASSOCIATION SECOURISTE MASNIEROIS	448.00 €	448.00 €
ASSOC. NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	80.00 €	80.00 €
ASSOC.SPORTIVE DE MASNIERES	14 000.00 €	14 000.00 €
BASKET CLUB MASNIEROIS	1 655.00 €	1 655.00 €
COMITE DES FETES DE MASNIERES	10 630.00 €	10 630.00 €
COMITE DES LOISIRS DU PERSONNEL COMMUNAL	7 180.00 €	7 180.00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE J. PREVERT	243.00 €	243.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	1 885.00 €	1 885.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE HOST/CURIE	3 017.00 €	3 017.00 €
COMITE USEP CAMBRAI SUD	350.00 €	350.00 €

F.N.A.C.A./MASNIERES	380.00 €	380.00 €
SOCIETE DE PECHE LA NOQUETTE MASNIERES	1 160.00 €	1 160.00 €
LES AINES DE MASNIERES	2 018.00 €	2 018.00 €
LES AMIS DE LA PALETTE	335.00 €	335.00 €
LES AMIS DES ECOLES	472.00 €	472.00 €
LES PAPILLONS BLANCS AFDPED LES ARQUETS	35.00 €	35.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	155.00 €	155.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION NORD	103.00 €	103.00 €
UNION LOCALE CFDT DU CAMBRESIS	154.00 €	154.00 €
UNION LOCALE CGT DE CAMBRAI ET ENVIRONS	154.00 €	154.00 €
UNION SPORTIVE DES VETERANS	237.00 €	237.00 €
CLUB DES CELIBATAIRES DE MASNIERES	585.00 €	585.00 €
SCRAP A MA MASNIERES	335.00 €	335.00 €
SYNDICAT D'INITIATIVE L'ART ET LA MASNIERES	4 000.00 €	4 000.00 €
A.C.T.I.O.N. (chantier insertion)	18 000.00 €	18 000.00 €
ASSOCIATION TOUR DE France A CAMBRAI	0.00 €	750.00 €

<b>TOTAL :</b>	<b>76 889.00 €</b>	<b>73 089.00 €</b>
----------------	--------------------	--------------------

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

### **DELIBERATION N°10/2018**

#### **VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018 qui peut se résumer ainsi :

BP 2018	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 258 000.00 €	4 258 000.00 €
Section d'investissement	3 628 000.00 €	3 628 000.00 €

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

### **DELIBERATION N°11/2018**

#### **APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN**

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la demande de modifications statutaires du SIDEN-SIAN :

En cas de départ d'une collectivité adhérente au SIDEN-SIAN, les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire de la commune concernée feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat pour ces biens du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

**DELIBERATION N°12/2018****DEMANDES D'ADHESION DES COMMUNES DE REUMONT ET DE FRESSIES  
AU SEIN DU SIVU « LES MURS MITOYENS »**

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la demande d'adhésion des communes de REUMONT et de FRESSIES au sein du SIVU « LES MURS MITOYENS » auquel adhère la commune de Masnières.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

**DELIBERATION N°13/2018****TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE HOSTETTER / DEMANDE DE SUBVENTION  
« DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL »**

Lors du conseil du 18 mai 2017, vous vous étiez prononcés favorablement sur les travaux d'extension de l'école HOSTETTER.

Aujourd'hui, il convient de solliciter une demande de subvention « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » sur ces travaux.

Je vous propose :

- De fixer le plan de financement comme suit (hors parking et City stade) :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	2 760 260.00 €	<b>Etat (DSIL) :</b>	<b>1 000 000.00 €</b>
		Autofinancement dont emprunt :	908 208.00 €
		Département (espérée)	300 000.00 €
		Etat (DETR – espérée)	552 052.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 760 260.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>2 760 260.00 €</b>

- Et de m'autoriser à déposer un dossier de subvention DSIL à hauteur de 1 000 000.00 Euros, à étudier et à signer le dossier de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOPTE**

**DELIBERATION N°14/2018****VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE SIS 6 PLACE DE L'EGLISE A MASNIERES**

Afin de procéder à la vente du presbytère pour l'installation d'une micro-crèche, vous aviez accepté la division parcellaire des parcelles A374 et A375 (6 place de l'église) lors du Conseil Municipal du 15/02/18.

Après intervention du géomètre, la parcelle A374 a ainsi été divisée :

- A 3517 pour 535 m<sup>2</sup>
- A 3518 pour 92 m<sup>2</sup>

Et la parcelle A375 en :

- A 3519 pour 543 m<sup>2</sup>
- A 3520 pour 103 m<sup>2</sup>

Dans la continuité du dossier, je vous donc propose de vendre l'ancien presbytère (parcelles cadastrées A3517 et A 3519 pour 1 078 m<sup>2</sup>) à Madame Justine LALANDE domiciliée 176 ruelle Lapierre 59266 BANTEUX et Madame Véronique LALANDE-LAGACHE domiciliée 9 rue Victor Hugo 59580 EMERCHICOURT ayant toutes deux une faculté de substitution au prix de 45 000.00 Euros.

L'évaluation domaniale en date du 21/03/17 est estimée à 40 000 Euros avec une marge de négociation de 15%.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accepter les conditions financières présentées ci-dessus.
- et de m'autoriser à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre de cette vente.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOpte**

**DELIBERATION N°15/2018**

**INCORPORATION DES PARCELLES A376, A378, A484, A3518 et A3520  
DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Suite à la division parcellaire autour du presbytère, je vous propose d'incorporer les parcelles cadastrées section A numéros 376, 378, 484, 3518 et 3520 dans le domaine public (voirie).

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(16 présents + 4 procurations soit un nombre de votants : 20)

20 pour - 0 contre - 0 abstention : **ADOpte**

**INFORMATIONS DIVERSES**

➤ Cavité rue de Noyelles : suite aux travaux par GRDF autour de la canalisation de gaz, une cavité a été découverte. Afin de sécuriser les lieux ainsi que la canalisation, GRDF prévoit le remblai partiel de cette cavité. Par ailleurs, la voie dans le parc sera réfectionnée dans le cadre de ces travaux.

➤ Les services techniques de la Mairie procèdent actuellement à la rénovation des bureaux de la mairie.

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée de son agenda :

→ 19/02/18 : Commission des finances.

→ 22/02/18 : Commission des affaires sociales.

→ 26/02/18 : Bureau syndical du SIVOM de la Vacquerie et Réunion à la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC).

→ 28/02/18 : Commission des finances CAC.

→ 05/03/18 : Bureau CAC.

→ 08/03/18 : Bureau Pays du Cambrésis.

→ 10/03/18 : Commission des travaux.

→ 14/03/18 : Commission Communale des Impôts Directs.

→ 21/03/18 : Comité Syndical pays du Cambrésis.

→ 26/03/18 : Révision du Plan Local d'Urbanisme.

→ 27/03/18 : Réunion avec la DDTM.

→ 29/03/18 : Commission des sports.

→ 03/04/18 : Bureau CAC.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 09 avril 2018.

Le Secrétaire de séance

Pascal GUITTON

Le Maire

Francis NOBLECOURT

